

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



SERVICE DU GREFFE

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés au www.latuque.ca ou sur le babillard de l'hôtel de ville. *Nous vous invitons à les consulter régulièrement pour ne rien manquer!*



COMMUNICATIONS

Nouvelle image de marque

Merci à ceux et celles qui se sont déplacés le 15 février dernier au lancement de notre nouvelle image de marque. Si vous désirez porter fièrement la nouvelle image de La Tuque, les vêtements et objets promotionnels sont en vente au bureau d'accueil du parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais qui est ouvert de 9 h 30 à 16 h 30 tous les jours, à l'exception du lundi. Prévoyez de l'argent comptant pour faire vos achats.

VRAIE
DEHORS
COMME
DEDANS

Erreur dans le calendrier municipal

Malheureusement, une erreur s'est glissée dans le calendrier municipal 2023 que vous avez reçu en décembre dernier. Les fêtes de Pâques ne sont pas aux bonnes dates. Vous auriez dû lire Vendredi Saint le 7 avril, Pâques le 9 avril et Lundi de Pâques le 10 avril. Nos excuses.



FINANCES

Échéance du premier versement de taxes

La date limite pour faire le premier versement de votre compte de taxes est le **mercredi 8 mars**. Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, communiquez avec nous via Info-Service. Pour connaître les façons de faire votre paiement, consultez notre site Web.



GREFFE

Disposition de la neige

Attention de ne pas mettre la neige qui tombe chez vous dans la rue, sur le trottoir ou sur un lieu public, à moins que vous soyez détenteur d'un permis qui vous permet de le faire. Ce règlement municipal est en vigueur partout à La Tuque, incluant les secteurs de La Croche et Parent. Merci de votre collaboration.

Médailles pour chiens et chats

Les licences 2023 pour chiens et chats sont arrivées à la cour municipale. Il est temps de les renouveler pour vos animaux de compagnie. **La date limite pour le faire est le 10 avril.** Le formulaire est disponible en ligne.



LOISIRS

Semaine de relâche

Profitez du congé scolaire pour jouer dehors et utiliser nos diverses installations municipales en famille.

Vous trouverez la programmation de la Relâche sur notre site Web dans la page *Quoi faire à La Tuque?*



PRÉVENTION INCENDIE

Attention aux cendres chaudes

Lorsque vous videz votre foyer, les cendres doivent être mises dans une chaudière métallique ayant un fonds surélevé et un couvercle de métal. Cette chaudière doit être disposée à plus d'un mètre (3 pieds) de toute matière combustible. Après 7 jours à refroidir, vous pouvez transvider les cendres dans un sac poubelle. N'utilisez jamais d'aspirateur pour ramasser vos cendres chaudes.



CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des assemblées publiques du 21 février 2023

N.B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées en différé sur notre page YouTube La Tuque Ville dans la section En direct.

Le conseil d'agglomération a accordé du financement à deux projets portés par des jeunes dans le cadre du Budget jeunesse La Tuque. Le premier projet consiste à organiser des dîners rencontres gratuits avec les étudiants et le conseil étudiant pour discuter de différents sujets. Le deuxième projet a été présenté par un jeune citoyen et consiste à l'achat de modules destinés aux débutants pour le parc à neige de Ski La Tuque.

Le conseil d'agglomération a également accordé le financement de trois projets via le Fonds régions et ruralités, à la municipalité de Lac-Édouard pour l'embauche d'un agent rural, à l'organisme le CAPE pour une activité sur la faune et la flore, ainsi qu'à la Ville de La Tuque pour la création d'une exposition sur l'aviation d'hier à aujourd'hui. Les élus ont également accepté de soutenir financièrement deux entreprises latuquoises via le Fonds local d'investissement.

Le conseil municipal a procédé à la nomination de deux nouveaux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme pour combler deux postes vacants. Il s'agit de messieurs Jean-Marc Goudreault et David Boutin.

Le conseil municipal a aussi procédé à la création d'un nouveau comité d'analyse des demandes de démolition d'immeubles. Il s'agit d'une nouvelle procédure mise en place par le gouvernement du Québec pour protéger le patrimoine bâti dans les villes. Ce nouveau comité est formé de trois élus et de trois employés municipaux liés à l'urbanisme.

Les élus ont également autorisé le dépôt d'une demande de financement pour la réalisation de l'activité Pêche en herbe qui est prévue le 3 juin au parc du lac Saint-Louis, ainsi que la signature d'une entente avec Culture Mauricie pour entamer la révision de la politique culturelle municipale.

